

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO

-----  
Unité-Progress-Justice

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 11 AVR 2023

N° 23-00340 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, précédemment placés sur la liste d'attente au concours Professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Adjointes des Affaires Culturelles, session 2022, sont déclarés admis en remplacement de candidats défailants.

Ce sont :

**Admis**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N° CNIB	DATE NAISS.
1°	OUEDRAOGO OUMAROU	330315W	B7998872	04/03/85
2°	GOUBGOU TALATO HAROUNA	255691 Y	B15167590	13/01/87

Arrêté la présente liste à deux (02) admis.

**DEFAILLANTS**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N° CNIB	DATE NAISS.
4°	NIKIEMA CLEMENT	266105N	B17062013	31/12/89
4°	BARA ALIDOU	267293V	B12225561	12/05/86

Arrêté la présente liste à deux (02) noms.

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'Institut Régional d'Administration (IRA) des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etat

